

## Avenir des Parcs

Monsieur Courtial qui est chargé par le Ministre de faire des propositions sur l'avenir des Parcs, a pris son bâton de pèlerin et s'est rendu dans quatre départements : la Charente, le Gers, l'Indre-et-loire, et la Charente-Maritime.

Il a rencontré dans chaque département le Président du Conseil Général et le Préfet le matin, et l'encadrement du Parc l'après midi, ainsi que l'ensemble du personnel et les Organisations syndicales siégeant en CTPS.

Son objectif était de confronter sur le terrain la pertinence des expertises et des tables rondes qu'il a mené.

Il a indiqué lors de cette consultation :

- Qu'il remettra un rapport provisoire sur les orientations pour le Parc en juillet.
- Que ce rapport sera diffusé largement aux OS, aux Services, à l'Association des Départements de France (ADF) et à l'Association des Maires de France (AMF) pour recueillir les avis .
- Que la remise du rapport définitif se fera début novembre pour proposition à l'Assemblée Nationale et vote de la loi courant 2006, avec une mise en oeuvre début 2007.

Pour M. Courtial il n'est pas question d'attendre la fin du moratoire de 3 ans permis par la loi. Ce serait préjudiciable pour les Parcs car les Directions Interrégionales des Routes (DIR) et les Départements s'organiseraient sans eux. Il faut donc se caler au plus près de la mise en place des DIR à l'automne 2006.

Pour lui, le rapport « Valère » sur les Parcs est une expertise utile de la situation, par contre il ne reprend pas à son compte les scénarios qu'il juge obsolètes, pas novateurs et trop liés à la situation actuelle.

**Il affirme que le Parc outil de l'Etat ne fera pas partie de ses propositions, car non viable.**

Deux propositions fortes semblent à priori se dégager, celle du transfert au département, celle d'une autonomisation sous tutelle des collectivités territoriales.

Dans ses propositions il y aura des dispositions communes pour tous les départements qu'il distingue en deux parties :

- **Dispositions communes uniformes pour le statut des OPA.**
- **Dispositions communes non uniformes pour le transfert aux départements, car les situations des départements et des parcs sont très différentes.**

Pour lui la difficulté sera surtout au niveau du partage état/départements où il reste un réseau de Routes Nationales (RN) important.

Autre difficulté mise en avant, la transition en 2006 avec le transfert des Routes Nationales et la mise en place de la LOLF

Il est en attente des besoins des DIR concernant leur organisation et leur demandes notamment sur le recours au Parc.

Pour les fonctionnaires travaillant dans les Parcs, il va saisir l'administration centrale afin qu'elle mette en place un système particulier permettant aux agents de ne pas être bloqués à la fois par la réorganisation des DDE et celle des Parcs qui ne seront pas concomitantes.

La voie législative pourrait être assez rapide courant 2006, par contre la sortie des décrets notamment sur le statut sera plus longue, une période transitoire sera donc nécessaire.

A suivre